



District de la Glâne
Plan directeur régional

Programme d'aménagement régional
Rapport explicatif



Photo : www.romont.ch

Fribourg, le 6 avril 2022

2109_PDRGI_PAR_rapport.docx

Mandant

Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABGM)

Mandataire pilote

Archam et Partenaires SA

Route du Jura 43

1700 Fribourg

info@archam.ch

AR, CC

Table des matières

1	Introduction.....	4
1.1	Procédure.....	4
1.2	Processus participatif.....	4
	Groupe technique.....	4
	Groupes thématiques.....	5
	Atelier participatif « Conférence du futur ».....	5
	Atelier participatif « stratégies ».....	6
1.3	Durabilité.....	6
1.4	Coordination avec le comité de pilotage.....	6
2	Structure du programme d'aménagement régional.....	7
3	Stratégies.....	8
3.1	Urbanisation.....	8
	U1 - Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne.....	9
	U2 - Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération.....	11
3.2	Economie.....	13
	E1 - Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises.....	14
	E2 - Des centres de localité actifs avec le maintien de l'économie locale.....	16
3.3	Mobilité.....	17
	M1 - Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive.....	18
	M2 - Des interfaces de transport attractives.....	20
	M3 - Moins de dépendance à l'égard des transports individuels motorisés, et ses effets réduits.....	21
	M4 - Une place renforcée des mobilités douces au quotidien.....	22
3.4	Tourisme.....	23
	T1 - Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces.....	24
	T2 - Une offre de loisirs élargie auprès des touristes et des habitants.....	26
3.5	Gouvernance et communication.....	27
	G1 - Une région organisée pour maîtriser son développement.....	27
	Glossaire.....	28

1 Introduction

Le plan directeur régional (PDR) de la Glâne est composé d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel. Le programme d'aménagement régional (PAR) constitue le volet stratégique. Un bref diagnostic ainsi que les enjeux y sont présentés, la vision et les stratégies retenues sont décrites et, finalement, le volet stratégique est synthétisé par un schéma directeur, l'image souhaitée de la région. Le présent rapport accompagne le PAR pour la phase de consultation et explique les réflexions et choix qui ont mené à la vision et les stratégies du PDR. Il démontre également la conformité du volet stratégique aux exigences cantonales. Il est ainsi orienté sur les besoins des services cantonaux. Le PAR est rédigé de manière à être accessible à l'ensemble des acteurs régionaux, sans connaissances préalables en aménagement du territoire et sans recours à des documents annexes.

Les réflexions du PAR sont nourries par les analyses préliminaires des études thématiques, la démarche participative, les échanges avec le comité de pilotage (COPIL), ainsi que les différentes séances avec les acteurs régionaux ou les conseillers communaux.

1.1 Procédure

Après accord par l'association à buts multiples de la Glâne (ABMG), le PAR est soumis aux services de l'Etat pour consultation conformément à l'art. 30 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). Une consultation des communes et régions voisines est menée en parallèle. Le PAR est ensuite adopté par la Conférence des Syndics sous réserve d'éventuelles adaptations.

1.2 Processus participatif

La démarche participative occupe une place centrale dans la mise en place du PAR. C'est à ce stade que la marge de manœuvre est la plus importante pour intégrer les réflexions et souhaits des acteurs concernés. Ceux-ci sont pleinement intégrés dans le processus afin que la vision développée soit l'aboutissement d'un processus commun et soit partagée par le plus grand nombre.

Le processus participatif s'articule autour de trois groupes : le groupe technique composé de représentants de l'ensemble des communes, les groupes thématiques rassemblant les « experts », professionnels locaux ou cantonaux, ainsi que les invités aux ateliers comprenant, en plus des groupes précédents, des membres de la société civile.

Les résultats de ces rencontres constituent la base pour la formulation et la consolidation des visions et des stratégies du PAR. Ces séances visent également à réunir dans une même dynamique les différents groupes d'acteurs qui participent à l'élaboration du PDR, à les sensibiliser aux différents outils du PDR, à ses exigences et à la marge de manœuvre possible. C'est un moment d'échange privilégié permettant la construction d'une vision commune.

Groupe technique

Le groupe technique (GT) s'est réuni en premier le 14 octobre 2021 à Romont et se compose des représentants des communes en aménagement du territoire et/ou de leur service technique. Le GT a été invité à dresser un inventaire des équipements publics existants dans leur commune et de faire part de leurs idées ou projets pour les prochaines années. Il a également pu donner toutes les informations sur les

infrastructures touristiques existantes ou projetées. Finalement, le questionnaire comprenant les informations sur les extensions du territoire d'urbanisation a été introduit et distribué à cette occasion. Ce questionnaire a permis de prendre en considération les projets des communes, ainsi que la réalité du terrain, afin de mieux placer les extensions du territoire d'urbanisation.

Le GT a donné un premier input sur les manques et les points forts de la Glâne. Ces données ont servi de base pour la suite des études thématiques sur l'urbanisation, les zones d'activités, la mobilité et le tourisme.

Groupes thématiques

Les groupes thématiques (GTh) ont eu lieu le 19 janvier 2022 à Ursy et associent les acteurs clés, en dehors des autorités communales, aux réflexions sur les quatre thèmes principaux. Ils ont apporté un éclairage spécifique dans leur domaine de compétence. Les GTh ont également débattu sur les premiers résultats des études thématiques et proposés des changements ou améliorations dans la première ébauche de la vision et des stratégies. Ils ont également pu exprimer les manques et leurs attentes. Ils ont posé le cadre de la future collaboration avec les acteurs régionaux pour la mise en œuvre concrète du PDR.

Atelier participatif « Conférence du futur »

L'atelier s'est déroulé le 26 novembre 2021 à Villarimboud avec un groupe composé d'une soixantaine de participants venant de différents horizons, représentant les milieux culturel, économique, politique et associatif.

Cette journée a permis de tracer les enjeux majeurs du développement de la Glâne. Les participants ont pu s'exprimer sur leur vision actuelle de la région et mettre en avant leurs craintes et espoirs pour son avenir. Ils ont également pu débattre sur la manière d'arriver à une Glâne idéale en 2040 (horizon de la stratégie d'urbanisation du plan directeur cantonal). L'accent a été mis sur la recherche d'une vision commune pour le futur.

Espoirs	Craintes
<ul style="list-style-type: none">▪ Garder la jeunesse et renforcer l'attractivité de la région▪ Structurer et améliorer la mobilité▪ Offrir des solutions aux PME pour leur développement▪ Développement d'un tissu régional▪ Conserver et valoriser l'identité glânoise▪ Maintenir la vie de village (≠ village-dortoir)	<ul style="list-style-type: none">▪ Perdre les ressources régionales (population, entreprises, compétences)▪ La faible marge de manœuvre de la part de la Région et des Communes▪ Les conflits d'usage entre mobilité douce, transports publics (TP) et transports individuels motorisés (TIM)▪ Déséquilibre entre les grandes et petites communes▪ Préservation des paysages

Tableau 1 : résumé des espoirs et des craintes des participants.

Les propositions des participants ont été retravaillées par l'équipe du projet pour donner forme à la structure de base du PDR. Cette dernière s'articule sur quatre thématiques centrales : l'urbanisation (comprenant les thématiques transversales de l'environnement et du paysage), l'économie (zones d'activités et emplois en général), la mobilité et le tourisme. La gouvernance a été ajoutée comme cinquième thématique après le premier atelier, car plusieurs personnes ont mentionné son importance en Glâne pour la suite du projet. A la

suite de cet atelier, la vision et les stratégies ont été esquissées afin d'avoir une première vision d'ensemble.

Atelier participatif « stratégies »

Le second atelier de cette première étape s'est déroulé au Vivier à Villaz-Saint-Pierre le 11 février 2022 et regroupait les participants au premier atelier, le groupe technique et les groupes thématiques.

Les participants ont principalement travaillé sur les visions et les stratégies esquissées grâce au premier atelier et groupes de travail. Ils ont reformulé ou supprimé les stratégies qui ne les convenaient pas et ajouté celles qui manquaient selon eux. Finalement, ils ont proposé des mesures pour les stratégies qu'ils considèrent comme prioritaires. Cet atelier était la dernière rencontre avant de finaliser le PAR. Cette restitution était donc importante afin d'évaluer si la direction choisie était la bonne et d'adapter certaines orientations de développement.

1.3 Durabilité

La durabilité du projet est essentielle pour la région. Un processus d'optimisation a été défini dans le programme des études, reprenant les étapes recommandées dans le guide de l'aménagement régional. Une phase importante d'évaluation se déroulera parallèlement à la consultation des services cantonaux. Elle permettra conjointement d'optimiser l'orientation des mesures et le cas échéant d'ajuster le volet stratégique. Les résultats seront présentés dans le rapport accompagnant le PDR pour l'examen préalable.

1.4 Coordination avec le comité de pilotage

Le COPIL, composé de délégués représentatifs de la région, a piloté l'élaboration du PAR. Il s'est régulièrement réuni pour orienter les travaux, préparer la démarche participative et consolider la première version du PAR. Le SeCA est associé au COPIL et participe aux séances afin d'assurer une coordination optimale avec les exigences cantonales. Le PAR a été discuté avec le COPIL le 16 mars 2022, qui a ensuite apporté ses corrections en vue de la consultation.

2 Structure du programme d'aménagement régional

Les participants aux ateliers participatifs ont proposé des solutions et une vision orientées en premier lieu pour les habitants de la Glâne. Le slogan retenu pour la région de la Glâne pour son volet stratégique met donc les habitants au centre de sa vision :

« Une région construite par et pour ses habitants »

Bien qu'aucun paysage d'importance cantonale retenu par le plan directeur cantonal (PDCant) ne se situe dans la Glâne, les participants aux ateliers considèrent le paysage comme un point central du cadre de vie et un élément à préserver. L'homogénéité, le dégagement sur les Préalpes, sur les Alpes, les lacs et le Jura, la verdure, l'agriculture sont autant d'arguments avancés par les participants pour décrire le paysage de la Glâne. Le PAR reprend donc ces différents points afin de construire sa vision.



Figure 1 : Le paysage au cœur de la vision de la Glâne.

La mise en œuvre du PAR se structure autour des 5 thèmes sélectionnés dans le cadre de la réalisation du PDR :

- Urbanisation : territoire d'urbanisation, densification et requalification ;
- Economie : zones d'activités ;
- Mobilité : coordination entre urbanisation et mobilité, TP, TIM, mobilité combinée, cyclotourisme, etc. ;
- Tourisme ;
- Gouvernance : thème non demandé dans l'appel d'offre, mais ajoutée à la suite du premier atelier participatif.

3 Stratégies

3.1 Urbanisation

Éléments du Guide de l'aménagement régional détaillés dans le chapitre « Urbanisation » du PAR

Le thème Urbanisation du PAR reprend le contenu obligatoire défini par le Guide de l'aménagement régional. Ces éléments sont complémentaires au niveau stratégique de la mobilité et de l'environnement. Ces trois aspects ont été analysés comme trois facettes d'un même projet de territoire, afin d'obtenir une vision coordonnée, cohérente et durable. Cette stratégie territoriale régionale est transcrite par le schéma directeur et sa légende commentée.

Stratégie territoriale régionale (*Guide de l'aménagement régional, §7.2.2.2*)

La stratégie territoriale régionale vise un développement durable de la région en se fondant sur les vocations des différents territoires : les sites les mieux desservis et disposant déjà de services de proximité se prêtent particulièrement à l'urbanisation (habitations, infrastructures publiques, activités), pour autant que les nuisances sur l'environnement soient minimisées et maîtrisées. Les ressources (meilleures terres agricoles, eau potable, forêt) sont préservées. Le réseau des sites naturels est pris en compte ainsi que les dynamiques naturelles.

Du point de vue de l'urbanisation, la stratégie territoriale régionale regroupe l'habitat, les zones d'activités et les infrastructures publiques sur les sites les plus adaptés, conformément aux exigences du PDCant. Les zones d'activités sont appelées à se développer sur deux sites prioritaires par exemple, ce qui permettra également d'encourager des écosystèmes d'entreprises, des services sur le site pour les collaborateurs et des liens avec la formation et la recherche. Cette approche est favorable à l'environnement puisque d'une part elle facilite la desserte des emplois par les TP, minimise les trajets en TIM et réduit ainsi la pollution et les nuisances, notamment le bruit. D'autre part, elle permet de prioriser les mesures (requalification par exemple) sur certains points clés.

Territoire d'urbanisation (*Guide de l'aménagement régional, §8.1.1*)

La répartition actuelle des extensions du territoire d'urbanisation et des réserves en zone à bâtir ne correspond pas aux priorités du PDCant et à la vision du PAR. Le territoire d'urbanisation sera formellement traité dans le volet opérationnel, mais le PAR pose déjà les stratégies qui justifieront un regroupement du potentiel sur les centres (notamment U21, U22, U23) et les sites principaux d'activités (E11, E12, E21), conformément à la vision cantonale.

Densification et requalification (*Guide de l'aménagement régional, §8.1.2*)

Le PDR identifie certains secteurs considérés comme stratégiques à l'échelle de la région pour la densification et la requalification, dans les sites les plus propices selon la stratégie territoriale régionale. Différentes stratégies contribuent à la valorisation de ces sites (notamment U13, U22, U23), en complément des mesures prises par les communes.

Zones d'activités (*Guide de l'aménagement régional, §8.1.3*)

Cette thématique fait l'objet d'un thème spécifique, étant donné l'importance des tâches confiées à la Région (Economie, §3.2). Ce chapitre a pour titre Economie, car les stratégies définissent une approche cohérente pour l'ensemble des emplois, dans / hors zones d'activités.

Environnement (*Guide de l'aménagement régional, §8.3*)

L'environnement est un thème obligatoire, mais qui ne nécessite pas de mesure spécifique obligatoire. Le PDR met en avant la cohérence recherchée entre l'environnement, l'urbanisation et la mobilité dans sa stratégie territoriale régionale. Le schéma directeur a été élaboré en tenant compte des impacts environnementaux des différentes variantes, afin de les minimiser. L'analyse de durabilité a permis d'optimiser ces aspects. La vision retenue permet de minimiser les nuisances sur la qualité de l'air et le bruit (développement des sites bien desservis en TP, densification favorable au chauffage à distance, etc.). Certaines stratégies visent à réduire les nuisances résiduelles dans les centres (Stratégie U13, U21, U22).

Rives de lac (*Guide de l'aménagement régional, §8.1.1*)

La Glâne n'est pas concernée par cette thématique obligatoire.

Patrimoine (*Guide de l'aménagement régional, §9.2*)

Conformément au programme des études, il n'est pas prévu de traiter cette thématique facultative dans le PDR. Toutefois, les données de base ont été prises en compte pour l'élaboration de la vision stratégique, notamment pour le choix de pôles à développer. Certains aspects pourront être traités indirectement par le volet Urbanisation (voir notamment la stratégie U11).

Infrastructures publiques (*Guide de l'aménagement régional, §9.3*)

Cette thématique facultative est traitée dans le volet Urbanisation du PDR. Elle est justifiée au chapitre 3.1.2.

Energie (*Guide de l'aménagement régional, §9.4*)

Conformément au programme des études, il n'est pas prévu de traiter cette thématique facultative dans le PDR. Toutefois, la préservation d'un cadre de vie de qualité a conduit à réfléchir à une stratégie liée à cette thématique (voir stratégie U12).

Nature et paysage (*Guide de l'aménagement régional, §9.7*)

Conformément au programme des études, il n'est pas prévu de traiter cette thématique facultative dans le PDR. Aucun paysage d'importance cantonale n'a été retenu dans le district. Pourtant, lors des ateliers participatifs, la population s'est montrée très attachée au paysage dans lequel elle évolue au quotidien. Certains aspects seront donc abordés indirectement lorsque les mesures Urbanisation ont un impact paysager. Les aspects Nature ne sont pas abordés et sont traités exclusivement à d'autres échelles (voir notamment la stratégie U11).

U1 - Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne

Cette première vision reflète le fil rouge choisi par la Glâne pour son PDR : un cadre de vie de qualité.

Stratégie U11 : Préserver l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel

Le PDR de la Glâne aborde le patrimoine de manière dynamique, en veillant à ce qu'il reste à long terme une composante vivante de l'identité régionale. Ainsi, en complément aux composantes classiques du patrimoine construit et naturel, les traditions liées à ces éléments territoriaux ont été identifiées comme des éléments essentiels à leur préservation. Dans le volet touristique, des stratégies complémentaires visent la mise en valeur du patrimoine immatériel.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

L'identité de la région est ressortie fortement lors des ateliers participatifs. Les participants ont montré l'importance de préserver une identité propre à la Glâne, face aux autres régions voisines avec une identité bien présente comme la Gruyère par exemple. Ils ont notamment amené les sujets des manifestations et des traditions qui sont selon eux la base de l'identité. Les produits du terroir ont également été évoqués comme central dans leur identité.

Conformité aux planifications supérieures

La mise en valeur du patrimoine est un élément transversal de la vision du PDR Glâne. Celle-ci s'appuie directement sur les différentes politiques sectorielles existantes portant sur le patrimoine construit, la biodiversité, le paysage, les sites archéologiques, etc. Le programme des études ne prévoit pas de mesures de mise en œuvre de cette thématique facultative dans le cadre de cette première étape. Une fois la gouvernance régionale mise en place, cette thématique pourrait être traitée sur le plan opérationnel lors d'une adaptation du PDR.

Stratégie U12 : Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne

Le PDR n'a pas pour vocation de définir les modes de production d'énergie les plus adaptés à la région. Il doit par contre d'une part réorienter le développement régional vers des ressources locales et durables, d'autre part veiller à la cohérence d'un cadre de vie attractif.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Cette approche permet de reformuler positivement les attentes très fortes des participants par rapport à l'impact d'infrastructures énergétiques sur la qualité de vie. Quatre parcs éoliens sont prévus sur le pourtour du district et pourraient avoir un impact cumulé désastreux sur la région. Au vu de résultats modestes des vents dans ces secteurs et de la proximité des secteurs urbanisés, la région propose des alternatives locales et durables, comme le bois.

Conformité aux planifications supérieures

Les parcs éoliens sont traités dans le PDCant sur la base de la conception fédérale, puis dans le cadre de la planification communale. Le PDR entend mettre en réseau les acteurs régionaux pour proposer des alternatives respectueuses du cadre de vie, telles que le chauffage à distance ou le bois local, la région disposant d'une corporation forestière significative.

Stratégie U13 : Développer les quartiers de manière à garder la qualité de vie

Cette stratégie est au cœur de la coordination urbanisation – mobilité – environnement. Elle pose les exigences nécessaires pour que dans 15 ans, la qualité de vie dans son quartier soit toujours perçue par ses habitants comme un atout essentiel de la région.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Cette stratégie est unanimement perçue comme essentielle par les acteurs régionaux pour préserver l'attractivité de la région. Dans le volet opérationnel du PDR, il s'agira de retenir les mesures adéquates à l'échelle régionale, dans le respect des directives cantonales et des compétences communales.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie s'inscrit dans les mesures du PDCant visant la densification et la requalification des localités. Les études de densification sont prévues par commune afin que celles-ci puissent s'approprier pleinement la démarche puis mettre en œuvre les mesures nécessaires dans leur contexte particulier. La région apporte des éléments complémentaires par rapport au fil rouge du PDR, la qualité de vie, et aux enjeux communs à toutes les localités de la région, comme l'équilibre habitants – emplois.

Stratégie U14 : Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale

Cette stratégie vise, sur le plan territorial, à donner un cadre propice aux activités des sociétés locales. Elle se fonde sur l'analyse des infrastructures existantes et sur l'inventaire des besoins réalisé en 2021 par questionnaire et par atelier avec l'ensemble des communes.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

L'inventaire montre que les besoins en infrastructures publiques sont ciblés d'une part sur les jeunes, d'autre part sur les espaces à disposition pour de grandes manifestations publiques (giron, etc.).

Conformité aux planifications supérieures

Les mesures seront développées conformément à la fiche T118 (Infrastructures publiques) du PDCant et en cohérence avec les différentes politiques sectorielles cantonale.

U2 - Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération

De manière complémentaire à la mesure précédente qui porte sur les infrastructures publiques, la vision U2 vise le renforcement des centres de localités par une utilisation optimale du bâti, par des espaces publics stimulant les rencontres et par une offre diversifiée en logements.

Stratégie U21 : Redonner une dynamique aux centres de localités

La Glâne se distingue par un faible rapport emplois/habitants. Le développement des zones d'activités sera recentré sur les zones les plus adéquates (voir vision suivante). Cette stratégie vise à maintenir les fonctions de rencontre des villages, leur caractère vivant durant la journée et à limiter les déplacements quotidiens vers les pôles d'emplois et les services éloignés.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

La peur de voir les centres des localités devenir uniquement résidentiels était très présente chez les participants. Lors du GT, de nombreux représentants des communes ont amené des idées de projets, par exemple pour ouvrir de nouveaux cafés ou des lieux de rencontres dans les bâtiments communaux.

Conformité aux planifications supérieures

Le PDCant pose les règles du développement quantitatif des localités. La stratégie U21 vise à utiliser de manière optimale les volumes autorisés afin de conserver la vocation des centres de village.

Stratégie U22 : Développer les lieux de rencontres

Cette stratégie est liée à la stratégie précédente concernant les centres de localités. Le développement de lieux de rencontres dans les centres des villages permettra de leur redonner un dynamisme et faire en sorte qu'ils ne deviennent pas des villages dortoirs.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Une des plus grandes attentes des participants aux ateliers était de garder les jeunes dans leur région. Ils demandaient de développer des lieux où ils peuvent se rencontrer et ainsi rester dans la Glâne lors de leurs sorties du week-end par exemple.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie s'inscrit dans la stratégie territoriale régionale. Elle vise notamment à limiter les déplacements de loisirs. Elle contribue à un développement spatial équilibré.

Stratégie U23 : Encourager des formes d'habitat diversifiées, notamment pour renforcer la mixité générationnelle

La mixité sociale et intergénérationnelle est importante en Glâne pour équilibrer l'offre en logements et répondre aux besoins des différentes générations, notamment pour favoriser l'autonomie et offrir des logements abordables.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Les participants ont apporté de nombreux exemples de mesures destinées à renforcer la mixité générationnelle et la cohésion sociale dans la région, par exemple l'exigence de locaux communs dans les immeubles, la conciergerie sociale ou un programme de logements flexible et favorable aux échanges informels.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie contribue à une utilisation optimale des nouvelles zones à bâtir et des zones existantes.

3.2 Economie

Le thème Economie du PAR reprend le contenu obligatoire défini par le Guide de l'aménagement régional dans le chapitre Zones d'activités (thématique Urbanisation, §8.1.3). Le PDCant demande d'identifier les types de zones d'activités et leurs éventuelles extensions. La Région a également la possibilité de désigner les zones d'activités régionales et d'identifier celles qui pourront s'étendre.

La Région souhaite donc développer une stratégie régionale de développement des zones d'activités. De ce fait, une analyse a été réalisée à partir de la base de données SyZACT et d'une vérification exhaustive sur le terrain afin de montrer le potentiel de développement de ces zones et leur répartition sur le territoire. Une réflexion est également faite sur les outils dont la Région entend se doter pour mettre en valeur ces sites et garantir leur disponibilité. Cette stratégie territoriale régionale est transcrite par le schéma directeur et sa légende commentée.

Une stratégie régionale ambitieuse

L'analyse a montré que la répartition actuelle des zones d'activités ne permet pas de garantir une offre attractive pour l'implantation d'entreprises. De ce fait, le PDCant a donné un rôle important aux régions pour optimiser l'utilisation des zones d'activités à l'échelle régionale. La Région doit donc planifier de manière coordonnée ses projets pour les zones d'activités et proposer une nouvelle répartition des surfaces si nécessaire. Pour ce fait, les régions doivent calculer le potentiel d'extension en zones d'activités et répartir les besoins à l'intérieur de la région et par typologie de zones d'activités.

Pour la Glâne, le calcul des besoins en zones d'activités montre que les surfaces non construites ne sont pas suffisantes pour absorber les besoins à l'horizon 2035. Le potentiel de mise en zone est donc de 5.9 ha pour le secteur stratégique, 1.7 ha pour la zone cantonale et 0.7 ha pour les autres zones.

		Besoins	Réserves	Potentiel
Secteurs stratégiques		10	4,1	5,9
Zones cantonales		1,9	0,2	1,7
Autres zones	Zones régionales	11,7	11,0	0,7
	Zones locales			

Tableau 2 : Besoins, réserves et potentiel de mise en zone pour chaque typologie de zones d'activités.

Le potentiel de mise en zone est relativement élevé pour les zones cantonales, alors que pour les autres zones, il y a peu de possibilité de mettre en zone car les réserves suffisent. Afin de ne pas répartir 0,7 ha entre toutes les autres zones, la Région a décidé de réserver ce potentiel pour les deux sites combinant les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires. La stratégie consiste à créer des synergies et une émulation sur deux sites juxtaposant zones d'activités cantonales et régionales afin que la Glâne devienne compétitive, avec une capacité de répondre aux besoins des nouvelles entreprises à valeur ajoutée. En raison de l'importance qui leur est donnée, ces zones régionales prioritaires devront répondre à des exigences élevées de qualité, de disponibilité et de gestion.

Une analyse des autres zones a permis de mettre en évidence les zones d'activités qui répondent aux critères du PDCant (T104) pour devenir des zones régionales. Dix zones d'activités potentiellement régionales ont été sélectionnées d'après les critères du PDCant. Après une analyse de terrain, aucune autre zone ne répondant pas aux critères du PDCant n'a été ajoutée dans les zones régionales. Les zones restantes sont donc considérées comme des zones locales.

Les zones d'activités régionales sont bien réparties dans la région, elles se situent sur sept communes. Cependant, ce sont souvent des petites surfaces. Afin de recentrer les activités et développer des synergies entre les entreprises, les surfaces non construites sont remobilisées afin de les placer dans les zones d'activités régionales dites prioritaires, à proximité des zones cantonales. L'objectif est de profiter de l'influence des zones cantonales pour promouvoir les entreprises qui se trouvent sur les zones régionales à proximité.

Dans le cadre du PDR de la Glâne, les zones d'activités sont donc divisées comme ceci :

- Zones d'activités cantonales : secteur stratégique de Romont et zone cantonale de Villaz-St-Pierre ;
- Zones d'activités régionales prioritaires : zones régionales se situant à proximité des zones cantonales qui seront soumises à des exigences particulières afin de valoriser le potentiel régional ;
- Zones d'activités régionales : sites répondant aux critères cantonaux, optimisation de l'utilisation des zones existantes ;
- Zones d'activités locales : renouvellement du tissu existant.

Les zones d'activités régionales qui devront être réduites seront identifiées dans le volet opérationnel du PDR, conformément à la fiche T105 (Gestion des zones d'activités) du PDCant sur la gestion des zones d'activités.

Finalement, la prise en considération des zones mixtes et des zones centres dans le chapitre « Economie » permet de favoriser la dynamique des centres de localités, stratégie importante du chapitre « Urbanisation ».

E1 - Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises

Stratégie E11 : Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires

Les deux zones d'activités cantonales de la région accueillent des entreprises à forte valeur ajoutée. La Glâne ayant peu de potentiel de mise en zone, le potentiel disponible sera principalement réservé pour les zones d'activités prioritaires. En agrandissant ces dernières, des entreprises à vocation supra-cantonale peuvent venir s'implanter et renvoyer une image positive de l'économie en Glâne. Cela permettra d'attirer de nouvelles entreprises et de créer des synergies entre elles.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Le développement des zones cantonales a été mentionné lors des ateliers participatifs. Les participants souhaitent créer des synergies entre les entreprises (voir stratégie E13). Le développement des zones prioritaires permet de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de créer des écosystèmes d'entreprises en profitant de la dynamique des zones cantonales.

Conformité aux planifications supérieures

Le PDCant a désigné les zones d'activités cantonales du canton. Les secteurs stratégiques sont régis notamment par la fiche P0108 (Secteur stratégique « En Raboud et La Maillarde »). Le PDR respecte les exigences du PDCant en matière de gestion des zones cantonales.

Stratégie E12 : Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles

La région accueille des lieux de formation d'importance cantonale. L'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) est située dans un site d'activités cantonal et régional prioritaire. Ceci permet de développer une vision commune ambitieuse, offrant un rayonnement au-delà du bassin régional. Cette stratégie vise à exploiter cet atout et définir un pôle de formation à Villaz-Saint-Pierre.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

La formation et le projet d'école professionnelle à Villaz-Saint-Pierre ont fréquemment été mentionnés lors des ateliers. Les participants ont la volonté de profiter de ce nouveau projet afin de définir la Glâne comme un pôle de formation et ainsi attirer les jeunes. De plus, dans les groupes de travail, la vocation dans le domaine de la formation justifie un traitement particulier des zones d'activités présentes sur le même site.

Conformité aux planifications supérieures

Ces synergies renforcent la hiérarchie et la complémentarité des zones définies dans le plan directeur cantonal.

Stratégie E13 : Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires

Comme décrit précédemment, les zones d'activités régionales prioritaires sont les zones se situant à proximité des zones cantonales. Compte tenu des besoins et des réserves disponibles, la marge de manœuvre est plutôt faible et l'accent doit être porté sur la compétitivité et l'exemplarité des zones qui pourront se développer à l'avenir. Le développement doit être planifié afin de répondre aux exigences du développement durable et afin d'être prêt pour toute opportunité tout en maintenant un niveau minimal de qualité. La vocation de ces zones devra être précisée afin de ne pas être en concurrence avec les autres zones d'activités régionales et les zones mixtes dans les centres de localités. En menant une gestion régionale dynamique de ces zones, ces dernières pourront accueillir des entreprises importantes pour le développement de la région.

Les deux zones d'activités prioritaires se trouvent donc à Romont et Villaz-St-Pierre. La localisation et la dimension exactes de ces deux zones seront définies dans le volet opérationnel du PDCant, en tenant compte des processus d'importance cantonale en cours.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Les participants ont relevé la nécessité d'avoir une vision claire de la gestion des zones d'activités. Ils ont aussi montré leur volonté de concentrer le tissu économique sur des zones bien définies. Ils ont demandé d'identifier les zones régionales à développer et d'avoir une vraie stratégie de développement en travaillant sur les forces de la région et en se posant les questions suivantes : quelles activités ? quelle vocation ? où ? etc.

De plus, lors des ateliers, les participants ont proposé de créer des synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux (voir stratégie E31). Les zones d'activités régionales prioritaires pourront donc créer des synergies avec les entreprises des zones cantonales et développer des collaborations.

Conformité aux planifications supérieures

La sélection des zones régionales a été réalisée selon les critères du PDCant de la fiche T104 (Typologie et dimensionnement des zones d'activités). La gestion des zones d'activités régionales se base sur la fiche T105 (Gestion des zones d'activités) du PDCant. De ce fait, le PDR répond aux exigences du PDCant quant aux zones d'activités régionales. Le détail sera justifié dans le volet opérationnel du PDR.

Stratégie E14 : Encourager les synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux

Le PDCant offre la possibilité aux Régions d'étendre leurs zones d'activités si le besoin est justifié et si les réserves sont insuffisantes. La Région de la Glâne a décidé de développer une stratégie permettant des synergies entre les zones d'activités et entre les entreprises. Cette stratégie permet entre autres de justifier la localisation de futures extensions de zones d'activités. Les écosystèmes entrepreneuriaux donnent la possibilité aux entreprises implantées de créer des liens entre elles et de renforcer les atouts de leur implantation.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Une forte majorité des participants aux ateliers ont proposé de créer des écosystèmes d'entreprises, afin notamment de rendre leurs lieux de travail plus accueillants. Ils proposent de développer des services comme des crèches, des fitness, des restaurants partagés entre plusieurs entreprises où les employés peuvent s'y retrouver. Le lieu de travail est perçu comme une partie du cadre de vie. Une grande partie de la journée s'y déroule. Les attentes sur la qualité de ces sites sont donc fortes. Les lieux de travail doivent être attractifs, notamment grâce à des aires de détente, de la verdure, etc. Cette stratégie prend également en considération cet aspect dans la définition des écosystèmes d'entreprises.

Lors des GTh, les personnes présentes ont proposé d'aller plus loin en suggérant des coopérations et des échanges entre entreprises. Ils ont introduit la notion de campus industriel, où la mobilité est repensée, les financements d'infrastructures communes partagés, etc.

Conformité aux planifications supérieures

Des exigences qualitatives selon la typologie des zones d'activités sont inscrites dans le PDCant. Le PDR proposera des principes complémentaires axés sur la qualité à l'intérieur de ces zones et sur les synergies entre entreprises.

E2 - Des centres de localité actifs avec le maintien de l'économie locale

Stratégie E21 : Mobiliser les réserves et revaloriser les friches

Bien que la Glâne ait du potentiel de mise en zone pour les zones d'activités, il n'est pas très élevé. Une analyse des friches a donc été réalisée et il a été relevé que plusieurs friches, notamment le site de l'Electroverre à Romont, ont un potentiel de développement pour de futures activités.

Avant de proposer des extensions, la Région souhaite revoir la localisation des réserves et proposer des dézonages et changements d'affectation afin de mobiliser ses réserves dans des zones plus stratégiques pour le développement de l'économie en Glâne.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

La problématique des friches a été relevé lors de deux ateliers participatifs, notamment le site de l'Electro-verre qui a été cité à plusieurs reprises. Les habitants de la Glâne souhaitent que ces friches puissent être revalorisées au profit de nouvelles entreprises qui ont la possibilité de redynamiser l'économie de la région.

Conformité aux planifications supérieures

Le Canton demande aux régions de réanalyser les zones d'activités, dont celles qui doivent être requalifiées comme les friches. La Glâne comporte des friches polluées pour lesquelles une approche spécifique sera effectuée, en lien avec la fiche T412 (Sites pollués).

Stratégie E22 : Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

Bien que cette stratégie ne soit pas un élément demandé par le PDCant, la Région souhaite renforcer les centres de localités en maintenant l'artisanat. Elle va de pair avec la stratégie U21 qui veut redonner une dynamique aux centres de localités. Pour la Région, l'économie ne prend pas seulement en compte les zones d'activités, mais également l'artisanat dans les zones mixtes, zones centres et zones villages.

Le PDR prévoit des mesures afin de sensibiliser les communes à la vitalité de leurs centres afin qu'elles puissent créer les conditions cadres pour favoriser l'artisanat et les services locaux, notamment dans les volumes existants.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Cette stratégie répond à une importante préoccupation des participants aux deux ateliers participatifs. Ceux-ci veulent s'assurer que les villages ne deviennent pas des dortoirs et soient rattachés au tissu économique existant. Avec cette stratégie, les acteurs régionaux souhaitent également favoriser l'économie locale, en plus de maintenir les activités existantes.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie s'inscrit notamment dans les directives cantonales concernant la densification et la requalification.

3.3 Mobilité

Les compétences en matière de mobilité de la Région sont plutôt limitées. Le thème Mobilité du PAR reprend le contenu obligatoire défini par le Guide de l'aménagement régional dans le chapitre « Mobilité » (chap. 8.2). Dans le cadre de la Glâne, les spécificités suivantes ont conduit aux stratégies décrites dans ce chapitre.

La Glâne fait partie des régions rurales du plateau suisse situées au croisement de l'aire d'influence de plusieurs agglomérations. Sa faible densité d'urbanisation et de services fait d'elle une région fortement dépendante des agglomérations voisines et des TIM. La Glâne dispose toutefois d'un atout majeur, son ossature ferroviaire, autour duquel la vision en matière de mobilité s'articule.

Cette vision propose ainsi d'organiser et structurer le système de transport autour des lignes ferroviaires, en améliorant les possibilités de rabattement. Les interfaces de transport sont amenées à jouer un rôle décisif en vue de faire de la mobilité combinée une option efficace, sûre et donc attractive. Modes reconnus pour les loisirs, il s'agit aussi de donner à la marche et au vélo une place dans les déplacements quotidiens.

Cette vision se décline plus spécifiquement comme suit :

- Pour les flux pendulaires en échange avec les agglomérations, un captage le plus en amont possible et une chaîne de déplacement efficace ;
- Pour les flux internes, un renforcement du rôle des TP (en particulier des bus) et de la mobilité douce ;
- Pour les flux motorisés, une recherche d'optimisation et la minimisation des effets négatifs.

En développant des alternatives attractives à la voiture individuelle, la stratégie de mobilité multimodale proposée par le PDR cherche à miser sur la complémentarité, plutôt que sur l'opposition et la concurrence des différents modes de transport.

Les différentes stratégies concernant la mobilité sont transcrites par le schéma directeur et sa légende commentée.

M1 - Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive

Stratégie M11 : Renforcer l'ossature ferroviaire

L'atout majeur de la Glâne face au défi de la mobilité durable est son ossature ferroviaire et la gare structurante de Romont, qui permet des connexions directes et rapides vers les grandes agglomérations. En plus des mesures déjà planifiées par la Confédération et les Cantons, notamment le renforcement de l'offre régionale à Romont en direction de Lausanne et Genève, la région propose :

- L'amélioration de la desserte de la gare de Vauderens par une densification de la cadence du RER (60' avec courses supplémentaire en heure de pointes).
- La création d'une nouvelle gare à Vuisternens-devant-Romont.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers et des séances participatives

Les participants des différentes séances participatives ont indiqué que l'ossature ferroviaire était une force de la région qui s'agissait d'exploiter en renforçant davantage l'offre ferroviaire. En particulier, il a été jugé que les relations de Romont en direction de Lausanne devaient être améliorées afin de donner une alternative attractive aux TIM. Le renforcement de l'offre ferroviaire à la gare de Vauderens ainsi que la création d'une nouvelle gare à Vuisternens-devant-Romont ont également été abordés à plusieurs reprises, dans l'idée de créer des hubs secondaires structurant le territoire.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie soutient et complète les intentions dessinées dans la fiche T201 (Transports publics) du PDCant.

La planification de l'offre ferroviaire future est essentiellement menée par la Confédération et le Canton, mais le PDR permet de mettre en avant des propositions d'amélioration, notamment en vue de mieux

desservir les pôles appelés à se développer. Des mesures prévues dans le cadre de PRODES 2030/35 sont l'introduction d'un RE de Genève via Lausanne et Romont jusqu'à Fribourg et Berne ainsi que l'accélération du temps de parcours du RE entre Bulle et Fribourg à 30'. D'autres mesures comme la réduction du temps de parcours à moins de 60' entre Berne et Lausanne ont déjà été prévues dans l'EA 2025. Les mesures complémentaires que le PDR propose, à savoir l'amélioration de la desserte de la gare de Vauderens ainsi que la création de la gare de Vuistenens-devant-Romont, ont d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de PRODES. Elles sont appelées à être réévaluées sous l'angle des développements urbains prévus dans le PDR ainsi qu'en tenant compte du développement complémentaire du réseau de bus et de la mobilité combinée, qui permettront d'augmenter la demande potentielle sur ces gares.

Stratégie M12 : Développer des axes forts bus

Dans le cadre du PDR, quelques axes forts bus sont identifiés dont la fonction est d'améliorer le rabattement sur le rail et la desserte (TP) des pôles d'intérêt et de développement, grâce à une cadence de 30' aux heures de pointe et des horaires étendus le soir et le week-end. Sur les autres lignes de bus, une offre de base doit être maintenue, notamment en lien avec les transports scolaires. Un nouvel axe bus est à étudier afin d'améliorer l'interconnectivité entre les trois branches ferroviaires au Sud de la Glâne (Romont-Palézieux, Bulle-Romont et Payerne-Palézieux). Cet axe doit aussi permettre une meilleure desserte TP des centres de localités et des zones d'activités et de développement. Il connectera ainsi mieux le Sud de la Glâne avec l'extérieur du district et améliorera en même temps les liaisons internes en TP.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers et des séances participatives

Les différentes séances participatives ont montré que les Glânois soutiennent le besoin de renforcer l'offre de bus dans la région. Le consensus a été moins évident sur la désignation des axes à renforcer. La nécessité de renforcer en première ligne l'accessibilité des gares principales desservies par les grandes lignes ferroviaires (Romont et Palézieux) a toutefois été une évidence. La volonté de soutenir le renforcement de la gare de Vauderens et de la nouvelle gare de Vuisternens-devant-Romont par des lignes de rabattement de bus attractives a également été partagée par un grand nombre d'intervenants.

La séance technique avec les représentants des communes a permis d'identifier la faiblesse de la desserte TP dans les hameaux de Gillarens et de Chapelle. Il a également été proposé de lier davantage l'offre TP avec le tourisme (desserte de points d'intérêt comme le futur musée d'art contemporain à Tornay, de régions touristiques comme le Gibloux, transport des VTT à bord des véhicules). Le volume de demande devra toutefois être étudié pour vérifier la faisabilité de cette proposition.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie soutient et complète les intentions dessinées dans la fiche T201 (Transports publics) et se réfère aux deuxième et troisième niveaux de la hiérarchie du réseau TP définis par le PDCant. Les lignes de bus régionales doivent d'ailleurs respecter les directives de rentabilité minimale définies par OFT pour obtenir une indemnisation des Cantons et de la Confédération. Les axes forts s'adressent en premier lieu aux pendulaires qui présentent le groupe d'usagers principal qu'il s'agit de rabattre le plus rapidement possible sur le rail. La prise en charge des élèves doit permettre de rentabiliser ces axes forts en vue d'assurer la rentabilité minimale. L'extension des horaires au-delà de 19 heures doit permettre de mieux capter les déplacements liés aux loisirs.

M2 - Des interfaces de transport attractives

Stratégie M21 : Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

Cette stratégie complète les stratégies M11 et M12 en proposant un rabattement sur le rail par d'autres modes de transport. Il s'agit de soigner l'accessibilité pour les TIM et les vélos en développant une offre P+R et B+R adaptée à la gare et son périmètre d'accessibilité multimodale. Pour les gares principales de Romont et Palézieux, le rabattement par les axes forts bus ainsi que par la mobilité douce est à préférer afin de protéger l'interface multimodale ainsi que les centres régionaux du trafic généré par les P+R. En revanche, des places P+R supplémentaires peuvent être développées auprès des gares secondaires afin d'y renforcer la demande potentielle sur le rail. De nouvelles places B+R sont à prévoir à la fois aux gares principales et secondaires. Il s'agit également d'intégrer ces gares dans le réseau piéton et cyclable local et régional et d'y étudier l'installation d'une offre d'autopartage, voire de vélos en libre-service.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers et des séances participatives

Les séances participatives ont démontré que les Glânois soutiennent le besoin de développer les interfaces multimodales en lien avec une offre ferroviaire et de bus renforcée. Ce besoin semble plus important aux gares secondaires, où peu d'infrastructures existent actuellement. Il a été souhaité de disposer d'un hub de transport dans le Sud de la région, à Vauderens.

Les groupes thématiques avec les représentants des communes ont permis de préciser que le P+R à Romont ne pouvait pas être agrandi et que le rabattement en bus est à préférer.

Conformité aux planifications supérieures

La stratégie soutient les intentions des fiches T203 (Mobilité combinée) et T204 (Réseau cyclable) du PDCant, et complète le Plan sectoriel P+R qui définit les principes d'offre pour les places pour voitures et les infrastructures vélos à prévoir aux différentes gares. Quatre gares de la Glâne y sont mentionnées : Romont, Villaz-St-Pierre, Vauderens, Ecublens.

Selon le plan sectoriel, l'offre P+R est à améliorer à Ecublens et à Villaz-St-Pierre, et doit être créée à Vauderens. Les places pour voitures à Romont doivent être réduites et intégrées à un parking en ouvrage. Le PDR propose de créer également une offre P+R pour la nouvelle gare de Vuisternens-devant-Romont, qui permettra de mieux drainer le bassin versant du Gibloux.

Selon le plan sectoriel P+R, l'infrastructure cyclable est encore à créer à Ecublens et à améliorer à Romont et Villaz-St-Pierre, pendant que le minimum est à maintenir à Vauderens. Les ambitions du PDR à ce sujet sont de disposer d'un stationnement abrité et sécurisé, en quantité suffisante, aux cinq gares du district (Romont, Villaz-St-Pierre, Vauderens, Ecublens et Vuisternens-devant-Romont).

Stratégie M22 : Développer des activités et des services aux interfaces

Cette stratégie est complémentaire à la stratégie M21. Elle vise à rendre les interfaces plus attractives en y développant des activités et des services. Cela crée une opportunité de mieux intégrer les différentes activités dans la chaîne des déplacements quotidiens. Les pendulaires pourront ainsi par exemple faire leurs courses ou chercher leurs enfants à la crèche sur le chemin de retour du travail. In fine, les trajets multimodaux gagneront en attractivité et de nouveaux emplois pourraient y être créés.

Justification

Résultats des ateliers et des séances participatives

Les séances participatives ont démontré que les Glânois partagent l'idée de développer des services de proximité aux interfaces multimodales. Ce besoin semble plus important aux gares secondaires ou peu d'infrastructures existent à l'heure actuelle. Le souhait d'un hub de transport dans le Sud de la région, à Vauderenens, va dans le sens de la stratégie proposée.

Conformité aux planifications supérieures

La stratégie soutient les intentions des fiches T203 (Mobilité combinée) et T204 (Réseau cyclable) du PDCant et complète le Plan sectoriel P+R qui définit les principes d'offre pour les places pour voitures et les infrastructures vélos à prévoir aux différentes gares.

M3 - Moins de dépendance à l'égard des transports individuels motorisés, et ses effets réduits

Stratégie M31 : Favoriser le report modal vers des modes plus durables

Réduire le recours à la voiture au quotidien implique de proposer un éventail d'alternatives attractives. Celles-ci reposent sur l'amélioration de l'offre TP (stratégies de M11 à M22), la facilitation de la mobilité combinée (stratégies de M31 à M42), le développement des mobilités d'avenir (stratégie de M21 à M32) et l'amélioration de la sécurité pour les déplacements à pied et à vélo (stratégies M41 et M42). La conduite d'un projet pilote de « TP à la demande » permet de tester l'utilité d'une telle solution en complément à l'offre TP classique, notamment dans certaines zones mal ou non desservies.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers et des séances participatives

La complexité d'un changement des habitudes de déplacement en Glâne a été relevée par les participants aux discussions : s'ils ont jugé nécessaire de réduire la dépendance à la voiture (idéalement une seule voiture par ménage), ils ont également souligné l'importance de ne pas vouloir imposer une solution à tout le monde. Aux yeux des participants, la voiture est et restera toujours un moyen de transport indispensable et incontournable pour se déplacer en Glâne.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie reprend les intentions générales du PDCant (exprimées dans les différentes fiches) et du Plan cantonal des transports : il s'agit de prendre en considération l'ensemble des moyens de transports pour répondre aux impératifs d'efficacité, de sécurité et de durabilité, mais de favoriser les TP et la mobilité douce.

Stratégie M32 : Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés

De nouvelles solutions émergent pour limiter l'impact des déplacements individuels motorisés (ex. télétravail, covoiturage, TP à la demande). Si les collectivités publiques peuvent soutenir le développement de ces solutions dans la région (mise en place des infrastructures et plateformes nécessaires, incitations financières), une collaboration étroite avec l'économie privée est indispensable, car certaines solutions sont avant tout du ressort des employeurs.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers et des séances participatives

De nombreuses solutions « innovantes » ont été évoquées par les participants au cours du processus : télé-travail, bus à la demande, accès à certaines zones d'activités à l'aide de véhicules autonomes (Z.A), partage de véhicules et de trajets, espaces de coworking, soutien à l'acquisition de véhicules électriques et développement d'un réseau de bornes de recharge. La possibilité de rendre obligatoire les plans de mobilité pour les entreprises de plus de 50 personnes a aussi été évoquée.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie reprend l'intention, annoncée dans les fiches T202 (Transport individuel motorisé) et T203 (Mobilité combinée) du PDCant, de minimiser les effets négatifs du trafic individuel motorisé. En traitant la question des services de mobilité, elle complète les interventions infrastructurelles prévues dans le PDCant (fiches P0404 « Projets de routes de contournement à étudier » et P0412 « Route de contournement de Romont ») et dans le Plan sectoriel vélo (aménagement des traversées de localité grâce aux projets Valtraloc à Siviriez, Promasens, Romont).

M4 - Une place renforcée des mobilités douces au quotidien

Stratégie M41 : Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales

Le réseau cyclable cantonal relie de manière directe les localités et les principaux pôles générateurs de déplacements, mais son aménagement est aujourd'hui insuffisant pour que les cyclistes – en particulier les moins expérimentés – y circulent en toute sécurité. Pour affiner ce maillage de base (dont l'équipement se fera de manière progressive par le Canton), des liaisons complémentaires sont à valoriser et améliorer ponctuellement, notamment de manière à assurer l'accessibilité cyclable des points d'intérêt d'importance régionale. Ces liaisons complémentaires se déploient avant tout sur des routes communales et chemins AF, offrant aux cyclistes des possibilités de circuler sur des axes moins fréquentés et dans un cadre plus agréable, aussi bien pour leurs déplacements quotidiens que pour une pratique de loisirs. Aux points d'intérêt régionaux, des possibilités de stationnement sûres et confortables doivent être proposées aux cyclistes.

Cette stratégie est complétée par les stratégies M21 et T13.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers et des séances participatives

Le potentiel du vélo en Glâne a été plusieurs fois mis en doute dans les discussions menées avec les acteurs locaux, notamment en raison de la topographie et météo jugées défavorables, en particulier pour une pratique quotidienne. Les ambitions cantonales en matière d'aménagement cyclables ont été questionnées (exemple Montet), mettant en évidence l'intérêt de valoriser le potentiel offert par les petites routes et nombreux chemins agricoles et ce, aussi bien pour les déplacements quotidiens que de loisirs. La pertinence de pouvoir accéder à vélo en toute sécurité à certains pôles d'importance régionale (interfaces de transport, zones d'activités) a été relevée.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie soutient et complète les intentions dessinées dans le Plan sectoriel vélo du Canton ainsi que dans les fiches T204 (Réseau cyclable) et T205 (Cyclotourisme) du PDCant. Le développement d'itinéraires

sûrs et attractifs et une offre en stationnement quantitativement et qualitativement suffisante (notamment dans les zones d'activités, sur les sites scolaires et aux interfaces de transport) sont des conditions sine qua non pour que le vélo devienne progressivement l'égal des autres modes de transport, utilisé seul ou combiné avec d'autres modes de transport.

Stratégie M42 : Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

A l'échelle régionale, les déplacements à pied revêtent une importance spécifique combinés avec les TP. Il s'agit dès lors de soigner les aménagements piétonniers (trottoirs, traversées) entre les points d'intérêt régionaux (notamment établissements d'un cercle scolaire, centres culturels ou sportifs, zones d'activités) et l'arrêt TP le plus proche pour garantir la sécurité des piétons.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers et des séances participatives

La question des déplacements à pied a peu été abordée dans les différentes discussions. Les participants ont relevé que beaucoup de trottoirs ont été construits ces dernières années pour sécuriser les déplacements vers l'école (le transport des enfants se faisant essentiellement par bus dans le district), mais plusieurs points noirs ont été mis en évidence par les représentants des communes (notamment Torny, Mides, Vuarmarens, Sommentier - Vuisternens-devant-Romont). L'accès (multimodal) au futur musée « Mid-des Art Center » à Torny a aussi été questionné.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie, qui profite aussi bien aux déplacements piétonniers quotidiens que de loisirs, est conforme aux principes évoqués dans les fiches T207 (Chemins pour piétons) et T208 (Chemins de randonnée pédestre) du PDCant. Elle met l'accent sur l'importance de soigner la connexion piétonne entre arrêts de TP et équipements régionaux.

3.4 Tourisme

Le thème Tourisme est une thématique facultative selon le PDCant, pour laquelle la Région souhaite développer une stratégie régionale en accord avec la stratégie touristique cantonale. Afin de respecter les recommandations du Guide d'aménagement régional, l'étude touristique se base sur une analyse des atouts touristiques et de leur impact économique et fait un état des lieux de la région concernant les projets touristiques, les statistiques sur les nuitées et les infrastructures touristiques.

L'analyse s'est réalisée en deux parties. La première est quantitative et inventorie l'offre actuelle en matière de tourisme. Elle a permis également d'identifier le positionnement de la Glâne dans le secteur du tourisme et des loisirs. La deuxième partie comprend un volet qualitatif qui a permis de mener une série d'entretiens avec les acteurs du milieu du tourisme afin d'obtenir des informations sur les projets en cours et futurs, compléter les informations quantitatives et identifier les problématiques principales.

Au terme de cette analyse, la Région identifie les pôles touristiques régionaux et développe une stratégie touristique régionale. Cette stratégie est transcrite par le schéma directeur et sa légende commentée.

T1 - Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces

Stratégie T11 : Développer des synergies avec l'offre des régions voisines

Bien que le guide d'aménagement régional n'ait pas de recommandation concernant la coordination avec les régions voisines, la Glâne souhaite profiter de l'attrait des régions voisines pour développer son offre touristique. Les statistiques de l'étude sur le tourisme ont montré que le nombre de nuitées est relativement bas par rapport aux régions voisines et tend à diminuer depuis quelques années. En développant des synergies avec l'offre des régions frontalières, la Région espère attirer les visiteurs pour plus qu'une demi-journée ou une journée. Cela passerait par la mise en valeur des différents pôles touristiques définis dans le cadre du PDR.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Les acteurs du tourisme ont relevé que les visiteurs ne s'arrêtent en Glâne que pour quelques heures et repartent dormir à Bulle ou à Gruyère. Ils aimeraient développer une offre qui soit complémentaire à l'offre des régions voisines et ainsi attirer les visiteurs pour deux journées, voir quelques jours consécutifs.

Conformité aux planifications supérieures

La stratégie respecte la stratégie touristique cantonale définie dans le PDCant.

Stratégie T12 : Repenser Romont comme porte d'entrée de la Glâne

Romont, étant donné sa localisation et son offre en matière de culture, est reconnu comme pôle touristique cantonal dans le plan directeur cantonal, le seul pôle de la Glâne. L'étude sur le tourisme de la Glâne a montré qu'une majorité des installations touristiques, culturelles et de loisirs se situe à Romont. La ville se trouve également sur la ligne entre Genève et Berne et les visiteurs arrivant dans la Glâne entre donc dans la région par Romont. Le PDR met donc cette dernière au centre de sa stratégie touristique, en faisant de la ville le centre touristique de la Région.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Les acteurs du tourisme ont la volonté de développer des projets dans le périmètre de Romont, comme la maison des produits du terroir. Des projets tels que celui-ci permet d'avoir une porte d'entrée de la Glâne attractive. En développant d'autres projets régionaux et des synergies entre les pôles touristiques, les visiteurs sont incités à rester quelques jours afin de profiter de l'offre touristique et de loisirs.

La ville de Romont a également fait part de sa volonté de régler la problématique du stationnement dans le centre historique. Pour cela, une étude est nécessaire. Cette stratégie permet d'intégrer la problématique au PDR et de reconnaître l'intérêt régional de cette étude.

Conformité aux planifications supérieures

Le PDR respecte la stratégie du PDCant concernant les pôles touristiques cantonaux et régionaux.

Stratégie T13 : Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle

Le PDCant donne la possibilité aux régions de planifier les itinéraires de cyclotourisme et de vélo tout terrain. La Région souhaite dans ce sens développer une « autoroute à vélo » dans la Glâne en forme de croix, qui va du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Cette « autoroute » valoriserait la Route du Cœur existante qui amène une majorité de touristes dans la Glâne.

Profitant de la Via Jacobi (Chemin de Compostelle) et de sa topographie avantageuse, la Région souhaite également développer des balades en boucle. D'une part, cela permettrait d'intégrer le réseau des chemins de randonnée pédestre dans le PDR et, d'autre part, de mettre en évidence le patrimoine existant de la Glâne en y faisant passer les itinéraires.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Pendant les ateliers, certains participants ont rapporté leur volonté de développer les itinéraires de vélo tout terrain. Le manque d'infrastructures lié à la mobilité douce et d'itinéraire n'incite cependant pas les habitants à prendre leur vélo pour le loisir. Ils proposent donc de mettre en valeur la mobilité douce dans la Glâne et de profiter des marcheurs de la Via Jacobi et des cyclistes de la Route du Cœur pour développer les infrastructures et créer des balades en boucles qui partent de ces itinéraires.

Des problèmes concernant l'afflux de visiteurs au Gibloux a également été relevé. Les voitures stationnées au bord des routes et des chemins ou encore la difficile cohabitation entre voitures, cyclistes et marcheurs sont des points qui dépassent l'échelle communale. Grâce à sa stratégie touristique régionale et faisant du Gibloux un site touristique, la Région peut donner les outils aux Communes et contribuer à régler les problèmes liés à l'afflux de visiteurs.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie s'inscrit principalement dans le cadre des planifications supérieures en matière de mobilité douce, notamment le plan sectoriel vélo et les fiches du PDCant en lien avec les itinéraires de mobilité douce. Les mesures préconisées par le Canton et les itinéraires seront définis dans le volet opérationnel (cyclotourisme, vélo tout terrain, chemins de randonnée pédestre, etc.).

Stratégie T14 : Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

Selon le Guide d'aménagement régional, l'analyse des atouts touristiques de la région doit tenir compte de la desserte multimodale existante. De ce fait, lors du choix des sites touristiques régionaux, la desserte en TP a été prise en considération. Dans le cadre du développement des axes de bus (voir stratégie M12), l'aspect du tourisme est également à considérer. En ayant la possibilité de se déplacer facilement depuis Romont jusqu'aux pôles touristiques, les visiteurs seront incités à rester plus longtemps dans la région.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Comme décrit précédemment, les TP étaient au cœur des discussions lors des ateliers participatifs. Ils ne sont pas uniquement pour les pendulaires ou les écoliers, ils doivent également être pensés en lien avec les touristes et avec l'offre de loisirs. Grâce aux entretiens avec les acteurs du tourisme, il a été relevé qu'il y a

un manque notable de TP dans les villages pour les excursions à pied. Les habitants se déplacent principalement en voiture lorsqu'ils veulent randonner ou faire du vélo.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie est complémentaire à la stratégie M11 qui complète la fiche T201 (Transports publics) du PDCant. Les axes forts bus desservent également les espaces touristiques et l'extension des horaires au-delà de 19 heures doit permettre aux habitants et touristes de se déplacer en TP pour les loisirs.

T2 - Une offre de loisirs élargie auprès des touristes et des habitants

Stratégie T21 : Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse et de la population

Le Guide d'aménagement régional recommande d'identifier les atouts de la région et leur impact économique. Grâce à l'analyse réalisée dans le cadre du PDR, les atouts ont pu être identifiés.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Lors des ateliers, il est ressorti que les habitants ne visent pas une forte augmentation du nombre de touristes. Ils considèrent que l'offre de tourisme doit premièrement être adaptée pour les habitants, que ce soit dans la culture ou dans les loisirs. De plus, la problématique des jeunes est un point central relevé lors des ateliers. Les habitants veulent également améliorer les loisirs et la culture pour garder les jeunes dans la région.

De plus, les acteurs du tourisme présents au deuxième atelier participatif ont montré que l'offre culturelle et de loisirs existe déjà dans la Glâne, mais qu'elle n'est pas connue et peu valorisée. Ils proposent de ne pas revoir entièrement l'offre touristique, mais de la mettre en valeur. Le PDR a donc la possibilité de donner des outils aux acteurs concernés afin de développer ce qui existe et de mieux communiquer et informer la population sur l'offre existante.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie est en accord avec la stratégie cantonale et incite les communes concernées à valoriser leurs infrastructures touristiques et à proposer de nouveaux projets en lien avec leur patrimoine.

De plus, le plan directeur cantonal comporte déjà une fiche P0803 (Musée d'art contemporain MAC Middel) pour un musée d'art contemporain à Middel. La Région désigne la future localisation comme un site touristique. Ainsi, le PDR respecte la stratégie du PDCant.

Stratégie T22 : Valoriser les produits du terroir, en appuyant les entreprises locales

Les produits du terroir font partis des atouts touristiques de la Glâne. Cependant, l'étude montre que ces atouts ne sont pas suffisamment mis en valeur. D'un point de vue économique, les produits du terroir sont un potentiel pour les entreprises locales. En appuyant les entreprises locales en lien avec les produits du terroir, la Région souhaite mettre en valeur ses atouts et les exploiter.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

De nombreux participants ont relevé le fait qu'il n'est pas possible de visiter des entreprises comme Nestlé ou Micarna. Ils proposent des visites guidées de ce type d'entreprise pour redonner de l'importance aux produits de la Glâne. En plus, comme mentionnée précédemment, le projet de maison des produits du terroir de la Glâne à Romont constituerait une vitrine économique et touristique importante.

Conformité aux planifications supérieures

Cette stratégie coïncide avec la Nouvelle Politique Régionale 2020 – 2023 qui vise à améliorer l'attractivité et encourage l'innovation dans le tourisme.

3.5 Gouvernance et communication

G1 – Une région organisée pour maîtriser son développement

De nouvelles compétences sont attribuées aux régions. La Glâne entend profiter de cette opportunité et prévoit de mettre en place une structure pérenne de suivi du PDR, ainsi que de se doter de ressources techniques pour assurer la mise en œuvre de la planification régionale.

Stratégie G11 : Mettre en place la structure de mise en œuvre du PDR

Il est prévu que la structure soit fonctionnelle lors de l'entrée en vigueur du PDR. Le volet opérationnel posera également les principes pour que le PDR et la gouvernance puissent évoluer et restent cohérents au fil du temps.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

La gouvernance a été esquissée au COPIL et discutée lors de l'atelier Stratégies. Les participants ont adhéré au fil rouge défini par le COPIL (pilotage politique, assistance technique au sein de la région).

Conformité aux planifications supérieures

Les mesures en cours d'élaboration s'appuient sur les recommandations du Guide de l'aménagement régional.

Stratégie G12 : Améliorer la communication

Le processus du PDR a été mené ouvertement de façon à susciter une dynamique positive en vue de la mise en œuvre. Cette stratégie poursuit également cette approche pour la phase de mise en œuvre. Il s'agira de communiquer tant sur le processus que sur les résultats ou les produits issus du PDR.

Justification de la stratégie

Résultats des ateliers, des GTh et du GT

Les participants ont fait part de leurs attentes quant à la communication de la part de la Région, que ce soit sur le développement territorial régional ou sur le rôle de la Région dans les différentes thématiques.

Conformité aux planifications supérieures

L'efficacité de la mise en œuvre du PDR dépend d'une bonne diffusion des résultats et de l'implication de l'ensemble des acteurs régionaux. Cette stratégie s'inscrit dans la durée, pour renforcer l'impact de la planification régionale.

Glossaire

ABMG	Association à buts multiples de la Glâne
COFIL	Comité de pilotage
GT	Groupe technique
GTh	Groupes thématiques
LATeC	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions
PAR	Programme d'aménagement régional
PDCant	Plan directeur cantonal
PDR	Plan directeur régional
TIM	Transports individuels motorisés
TP	Transports publics